

# L'écho des Moulins



Bulletin de l'Association des Moulins du Finistère  
Penn ar Bed

No

87

Juillet 2020

## Sommaire

- *Le Mot du Président.*
- *CR de l'Assemblée Générale AMF à Huelgoat, 25 janvier 2020.*
- *Claudine Guyader: « La très petite hydroélectricité au prisme des politiques publiques, études de cas en Finistère. » Suite et fin.*
- *Lettres au Préfet: Continuité écologique, Commissions locales de l'eau du Finistère.*
- *Activités passées et à venir.*
- *Assurance adhérents.*
- *Nécrologie.*



## Mot du Président

Chères amies, chers amis,

Depuis notre AG, le monde a bien changé. Une nouvelle aventure commence qui semble plus propice pour nos moulins. Je pense au retour à la proximité des lieux d'approvisionnement. Nos moulins vont avoir un rôle à jouer (farine, hydroélectricité). De plus en plus de moulins sont mis en évidence à l'occasion du changement de leurs propriétaires. De nombreuses mairies prennent en charge leur patrimoine. J'espère que les réflexions des conseillers municipaux permettront de valoriser notre patrimoine en prônant l'hydroélectricité source d'économie (éclairage urbain, chauffage des écoles, cantines etc.) L'hydroélectricité est créatrice d'emplois car le matériel est français, nos constructeurs (Alrele, Turbiwatt, Allytech, Novea ...), nos amouleurs (Gilles Morio, Steven Le Ber, Thierry Alliet, Erwin Schriever, Frédéric Gateau, Dulion Charpente, Croix André et ses fils...). Tous ces chefs d'entreprises françaises sont créateurs d'emplois, je pense aussi à l'entretien et la maintenance. N'oublions pas qu'un moulin marche très bien suivant l'eau qu'il dispose et la plupart du temps c'est toute l'année (jour et nuit).

Votre journal «L'Echo des moulins » ne peut annoncer vos activités proches dans le temps. Il suffit que vous nous envoyez des mails ou sms que nous ferons suivre à tous nos amis.

Vous allez découvrir que notre travail consiste à écrire des lettres aux administrations pour défendre nos moulins. Notre Conseil d'Administration est performant, qu'il en soit remercié.

Des activités se précisent malgré le confinement. L'inauguration de la roue du Moulin de Coat Gouredenn à Bulat-Pestivien aura lieu en août. Vous pouvez vous y rendre par un très joli sentier forestier. Les Chantiers de l'Aardeur (20 juillet - 3, 17, 31 août - 14 et 28 septembre), tél. 02 98 87 76 86.

Amitiés.

Benoît

Claudine Guyader

**La très petite hydroélectricité au prisme des politiques publiques,  
études de cas en Finistère.**

Article de synthèse du travail de fin d'études  
pour le diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat. (Suite et fin).

**Constitution d'une base de données afin d'évaluer le potentiel d'énergie hydraulique exploitable pour la production d'électricité par les moulins du Finistère.**

Pour pouvoir disposer d'une évaluation du potentiel hydroélectrique envisageable résultant des petites installations hydroélectriques dans les moulins, il est nécessaire de disposer d'une base de données dans laquelle on trouve les moulins pouvant être équipés d'installations hydroélectriques, la hauteur de chute et le débit exploitable ou, à défaut, la puissance hydraulique qu'utilisaient ces moulins lorsqu'ils fonctionnaient.

Le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement ou ROE est une compilation des inventaires des obstacles à l'écoulement présents sur les cours d'eau français d'abord pilotée par l'ONEMA (à partir de 2010) puis par l'AFB, disponible en libre accès sur data.gouv.fr. On y trouve de nombreuses informations sur chaque obstacle référencé : nature, localisation, usage, nom du cours d'eau, classe... Bien sûr, la finalité du ROE n'est pas d'évaluer un potentiel hydraulique. Cependant, les informations présentes peuvent être utilisées dans ce dernier but à condition de les trier et de les compléter.

Pour constituer notre base de données, le ROE a donc d'abord été utilisé, en sélectionnant les obstacles situés en Finistère et les informations pertinentes pour cet objectif, c'est-à-dire le code ROE, le nom de l'ouvrage, le nom de la commune, ses coordonnées GPS, les indications concernant l'existence ou non et la nature de passes à poissons ou d'autres dispositifs visant à assurer la continuité écologique et/ou sédimentaire du cours d'eau, la hauteur de chute, le nom du cours d'eau. Ainsi, on obtient une première sélection de 8000 obstacles pour le Finistère. Sur ces 8000 obstacles, seuls ceux concernant des moulins sont pertinents. Un tri automatisé des données a permis de ne retenir que les obstacles en lien avec des moulins dont la ruine n'était pas totale. En résultat, on obtient une liste d'un peu plus de 400 obstacles. En complément, il est nécessaire de faire figurer également le débit moyen et le débit utilisable pour l'hydroélectricité. Ces données ne figurent pas dans le ROE et doivent donc être obtenues d'une autre façon. Concernant le débit moyen, il peut théoriquement être obtenu par des mesures in situ ou en utilisant les données des stations hydrographiques proches et en les extrapolant au point considéré, plusieurs méthodes existent pour cela. Il est également possible d'utiliser des recueils anciens comme « L'Etat Statistique ». C'est cette dernière méthode qui a été utilisée, l'AMF ayant déjà effectué un travail conséquent sur l'Etat Statistique de 1899 et 1901. Et par ailleurs, l'AFB reconnaît dans une note de 2017 qu'utiliser les données historiques est une méthode possible pour estimer les droits d'eau d'un moulin et donc le débit utilisable. Ainsi, lorsque le droit d'eau n'est pas connu, le débit retenu dans la base de données est le volume des eaux motrices des Etats Statistiques, ce débit est du même ordre de grandeur et est en général inférieur au débit retenu par les services de l'Etat pour le droit d'eau.

De nombreuses difficultés persistent néanmoins : seuls 198 moulins étaient complètement identifiés à la fin du stage.

**Un potentiel hydraulique de quelques mégawatts**

Une fois la base de données constituée, il est possible d'avoir une idée du potentiel hydraulique utilisable.

Plusieurs estimations peuvent être réalisées : en utilisant les hauteurs de chutes issues des états statistiques ou en utilisant celles provenant du ROE. Dans le ROE, de nombreuses hauteurs ne sont pas renseignées précisément ou sont absentes, dans ces cas, elles ont été considérées comme nulles. Ce qui explique que les résultats obtenus pour la puissance totale avec le ROE soient bien plus faibles que ceux résultant des états statistiques.

Par ailleurs, au moment de la rédaction du rapport, seuls 198 moulins ont été identifiés et sont donc pris en compte.

Sur ces bases, on obtient les estimations suivantes : les 198 moulins identifiés permettraient l'exploitation d'une puissance hydraulique totale de : 2.7 MW selon les états statistiques et 1 MW selon le ROE.

### Au moins 900 foyers pourraient être alimentés, et 1800 tonnes de CO<sub>2</sub>eq évitées

En considérant un rendement moyen des installations hydroélectriques de 70% et une production électrique sur les 6 mois allant d'octobre à avril, qui correspondent à la période de « hautes eaux » et également à la période où la consommation électrique est la plus forte en raison de la durée des journées et des besoins de chauffage, cela représente une énergie de près de 12 GWh selon les états statistiques et de près de 5 GWh selon le ROE, ce qui permettrait d'alimenter environ 2400 foyers selon les états statistiques et 900 foyers selon le ROE et éviterait la production de près de 5000 tonnes de CO<sub>2</sub>eq selon les états statistiques et de 1800 tonnes de CO<sub>2</sub>eq selon le ROE.

### **Une production minime, mais est-elle pour autant négligeable ?**

Au terme de ce travail, il apparaît bien évident que l'hydroélectricité qui pourrait être générée même si tous les moulins restants étaient équipés d'une installation hydroélectrique ad hoc, c'est-à-dire la plus performante et la plus respectueuse de la continuité écologique qui soit, ne représenterait qu'une « goutte d'eau » par rapport aux besoins en énergie du Finistère. Est-ce à dire qu'exploiter l'hydroélectricité des moulins est une « fausse bonne idée » ?

Certainement pas, pour maintes raisons.

En voici quelques unes :

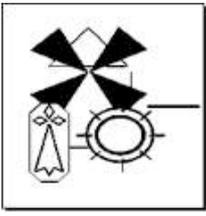
-D'abord, cette « goutte d'eau » représente tout de même la consommation énergétique de plusieurs milliers de foyers finistériens, c'est un des premiers résultats qui ressort de l'exploitation de la base de données, même incomplète et non finalisée et même en ne prenant en compte que les hauteurs de chutes répertoriées dans le ROE, données qui sont très lacunaires, cela a déjà été relevé.

-L'électricité produite en Finistère l'est essentiellement par des centrales thermiques (turbines à gaz de Dirinon et de Brennilis et future centrale à gaz de Landivisiau) pour sa part non renouvelable. En considérant que la production de 1 kWh génère 418 g CO<sub>2</sub>eq (source ADEME, bilans GES), cette goutte d'eau évite l'émission dans l'atmosphère d'au moins 1000 tonnes CO<sub>2</sub>eq

-L'hydroélectricité est très complémentaire de l'électricité photovoltaïque car un seul petit moulin pourrait permettre de compenser les inconvénients liés à la production intermittente de plusieurs installations photovoltaïques d'une part parce que sa production est prévisible, qu'elle est assurée et même optimale pendant les périodes de pointe de demande que représentent la période hivernale et particulièrement la tranche horaire 18-20h en hiver. D'autre part parce qu'elle est facilement contrôlable en jouant sur le débit d'eau.

Cela est moins vrai pour l'éolien car la puissance que fournit une éolienne industrielle, de l'ordre de 3 MW en moyenne selon EDF, peut difficilement être suppléée par une installation de type moulin à eau finistérien. En effet, d'après la base de données réalisée, le débit moyen utilisable pour l'exploitation d'une installation de type moulin finistérien est de l'ordre de 1.2 m<sup>3</sup>/s et son débit médian de 0.6 m<sup>3</sup>/s. Ce qui implique que pour disposer d'une puissance de 3 MW, il faut disposer en moyenne d'une hauteur de chute de près de 260 m, ce qui n'est pas réaliste. A titre de comparaison, dans les moulins visités, la hauteur de chute moyenne est de 4 m et les débits moyens et médian sont respectivement de 0.7m<sup>3</sup>/s et 0.4 m<sup>3</sup>/s.

**Réhabiliter les moulins apporte bien plus que de l'hydroélectricité  
car les moulins font partie du patrimoine de la région.**



# Compte rendu Assemblée Générale de l'AMF 2019

25 Janvier 2019 10h00-12h30 – Centre d'Accueil et de Loisirs - HUELGOAT

Rédacteur : Jacques BECAM Secrétaire AMF

Adhérents : 123    Quorum (25%) : 31    Votants : 38    Pouvoirs : 12    **Quorum atteint**

## **Président Benoît HUOT:**

- Souhaite la bienvenue à l'assemblée, puis invite l'Assemblée à une Minute de silence :

Pour Mme Suzon Peillet veuve de Jean Peillet amouleur ayant reconstruit et entretenu plus de 10 moulins à vent en France. Suzon nous a légué tous les documents livres et objets (Maquettes et puzzles) du musée de Jean.

Pour Monsieur Rolland Leroux du Moulin Neuf à Plougasnou. Il était agriculteur et bon meunier pour moudre l'alimentation de ses bêtes. Ayant fait restaurer sa roue, il avait plaisir à faire visiter son moulin.

- Remercie Madame Claude-Hélène Morel, première Adjointe au Maire d'Huelgoat de sa présence, et l'invite à prendre la parole.

**Madame Morel** souhaite la bienvenue à l'assemblée, présente sa commune en insistant sur les aspects culturels, patrimoniaux et touristiques. Elle nous encourage vivement à poursuivre notre action.

## **Secrétaire Jacques BECAM :**

### **Rapport d'Activités 2019 :**

#### Présence de l'association :

- Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, JPPM.
- Salon International du Patrimoine Culturel, Le Louvre Paris.
- CA et Congrès FFAM.

#### Relations avec l'Administration :

- SAGE de L'Odet : Zones Humides...
- SAGE Elorn (Landerneau) et Cornouaille.
- Comités de Pilotage du Trégor, Léon, Bas Léon, EPAGA, Aber Wrac'h & Aber Benoit.

#### Participations aux AG et/ou AGE :

- Moulin à vent de Kercousquet à Clohars-Carnoët
- EOST à Telgruc/mer,
- Association des Amis du Moulin Blanc à Mellac,
- Association Agréée des Riverains DEfenseurs et Usagers des Rivières à Plonéour Lanvern.
- Amis de l'Ecomusée Kerouat Commana,
- Moleriae à la Ferté sous Jouare.

#### Exposition sur les Moulins :

- Mairie Plonevez du Faou,
- Fête du Pain à Meneham.

#### Etats des lieux des moulins :

## Etats des lieux des moulins

- Moulin de Poulhanol à Hanvec - Moulin de Launay à Crehen 22,
- Moulin du Chatel à Lannilis - Moulin Rivoalen, Le Drennec.

## Travaux :

- Moulin de Kereon à Saint Sauveur - Bief Moulin Rabat à Plougouven, - Moulin de Kerouat à Commana,
- Moulin de Kerlan à Sibiril, - Démontage, remontage turbine Moulin Jouanet à Pleyber-Christ,
- Récupération d'archives FFAM à Aumale,

## Recours contentieux :

- Le CA de l'AMF, a mandaté son Président pour former un recours contentieux à l'encontre de la délibération du CA de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne...

## Signature Charte :

- De la Coordination nationale EAUX & RIVIERES HUMAINES...

## Assistance juridique :

Michel Diébold a conseillé Jean Louis Le Floch, propriétaire du moulin du Chatel, sollicité par le bureau de la police de l'eau de la DDTM pour prendre des mesures ponctuelles pour améliorer la continuité écologique à moindre frais...

## Le secrétaire invite Michel à prendre la parole :

Mon activité de conseiller juridique a été en 2019 des plus réduites, ce qui est une bonne nouvelle, car cela veut dire qu'il n'y a pas eu peu de problèmes pour les moulins.

En fin d'année j'ai conseillé le propriétaire du moulin du Chatel sollicité par le bureau de la police de l'eau de la DDTM pour prendre des mesures ponctuelles pour améliorer la continuité écologique à moindre frais.

Les échanges ont été courtois et constructifs et les propositions de la DDTM raisonnables.

Il est probable que la pression sur les moulins sera plus faible dans les années à venir en raison de la baisse des moyens du principal financeur des actions pour le rétablissement de la continuité écologique, les agences de l'eau.

Lors du comité de pilotage de l'Aber Benoit, le 22 novembre 2019, le représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne est revenu sur la nécessité de faire des travaux d'aménagement en raison du taux d'étagement sur le bassin versant de l'Aber Benoit, considérant que les cours d'eau sont en bon état écologique. Et donc que les éventuels travaux d'aménagement ne seront pas financés par l'agence de l'eau.

## Assistance Claudine GUYADER :

Pour son travail de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat de l'Université de Lyon : « La très petite hydroélectricité au prisme des politiques, études de cas en Finistère ».

## Rédaction et Publication de l'écho des Moulins (Trimestriel)

## Réunions de bureau et du CA de l'AMF

## Permanences mensuelles à Daoulas : Premier vendredi du mois 14h00 – 16h00

## Projet travaux d'entretien pour 2020 : Moulin à vent Kandelour à Kerouat Commana

**Vote Bilan activités :** Unanimité

## **Trésorier Claude ROUSSILLON : Rapport Financier 2019 :**

Au 31/12/2019 nous étions 123 adhérents, 6 de moins qu'en 2018 : Des fois ce sont des oublis de réadhésions, ou des personnes qui prennent de l'âge et qui décident de ne plus faire partie de l'association.

Pour l'abonnement à la revue de la Fédération, Moulins de France, nous étions 69 au lieu de 79. Cette revue Moulins de France plaît beaucoup à ses lecteurs, quelques exemplaires sont disponibles pour les non abonnés, ils pourront se faire une idée et peut-être s'inscrire pour un prochain abonnement.

A ce jour nous avons 72 membres ont renouvelé leurs adhésion à l'AMF, un nouveau est arrivé, la personne est là, c'est Monsieur Stamm, une autre a pris son adhésion aujourd'hui. Pour Moulin de France, 40 abonnements dont 5 nouveaux.

Autrement, je le rappelle régulièrement: Pour toute transaction financière, abonnement, adhésion ou paiement des repas, n'oubliez pas d'envoyer votre courrier à l'adresse du trésorier en ne faisant si possible qu'un seul chèque. Ne pas l'envoyer au siège de Daoulas, car on ne prend le courrier qu'une fois par mois. Au niveau du COMPTE D'EXPLOITATION 2019, vous avez

<b>Recettes</b>	<b>6674.84 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>6838.92 €</b>
<b>Déficit</b>	<b>164.08 €</b>
<b>Bénéfice</b>	<b>90.12 €</b>
<b>Solde disponible au 31/12/2019</b>	<b>9209.10 €</b>

L'an dernier, nous vous avons fait une réduction de 4 € pour le repas de l'AG à Plonevez du Faou. Cette année pas de réduction pour le repas, mais l'Association paiera la visite de la Maison de la Mine, cet après-midi à Locmaria Berrien.

Les comptes ont été vérifiés par le contrôleur au compte Monsieur Hombrouck, ici présent.

Avez-vous des questions ? .... Pas de questions. **Vote rapport financier :** Pour : Unanimité.

---

## **Président Benoît HUOT : Rapport Moral 2019 – Perspectives 2020.**

Comme vous le savez, nous sommes affiliés à une Fédération la FFAM dont l'AMF est membre du CA.

Pour alléger le bureau de la FFAM surchargé de travail juridique je me suis investi au sein du CA dans le patrimoine en représentant la FFAM

Dans l'association Moleriae comme secrétaire dont le but est de faire connaître l'industrie meulière et son histoire, ses techniques, ses lieux à travers le monde et notamment le continent européen.

Et pour les JPPM les journées du Patrimoine de Pays et des Moulins dont j'assure les inscriptions.

J'ai aidé sur des tâches ponctuelles :

Présence au salon international du Patrimoine Culturel au Carrousel du Louvre.

4 CA et le Congrès de la FFAM dans le Quercy où l'association avait 7 représentants.

Une déception celle d'avoir toujours 2 fédérations de Moulins.

Le travail de l'association pour 2019 a été résumé dans le rapport d'activités par le secrétaire.

Je voudrai rajouter:

Mon travail a été de recevoir les appels téléphoniques et de traiter directement les demandes concernant:

- Les états des lieux pouvant aller jusque dans les départements limitrophes.

- La demande de Claudine Guyader pour un travail de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat de l'Université de Lyon. « La très petite hydroélectricité au prisme des politiques, études de cas en Finistère ».

Je l'ai accompagnée sur les sites et je l'ai aidée dans une conférence devant un public à Kerouat quelques jours avant ses oraux à Lyon.

Claudine a été reçue. Elle travaille à la DDTM des Côtes d'Armor à Saint Briec.

Et c'est tous ensemble que nous avons mis en place les travaux de rivière et les réparations dans les moulins.

Nous avons été contactés par une Coordination Nationale EAUX & RIVIERES HUMAINES. Le CA de l'AMF, a mandaté son Président pour former un recours contentieux à l'encontre de la délibération du CA de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne... La signature de la charte de la coordination nationale Eaux et Rivières humaines. Le plan de Continuité apaisée ne remplit pas ses promesses (lecture de la Charte)

Les signataires de cette charte, présents sur tous les territoires, s'engagent à :

☒• Entretenir, valoriser, transmettre le patrimoine bâti autour de l'eau, particulièrement les dizaines de milliers d'ouvrages hydrauliques des moulins, étangs, plans d'eau canaux, forges, retenues...

☒• Favoriser les usages de l'eau comme ressource stratégique et précieuse dans une situation de changement climatique et au titre de la transition énergétique,

☒• Garantir la maîtrise de l'eau par la gestion de ses niveaux en période de crue et de sécheresse, avec un souci de soutien d'étiage,

☒• Permettre aux riverains de participer davantage aux décisions, notamment sur la prise en compte des multifonctionnalités des cours d'eau : économie, culture, loisir, paysage, sécurité.

☒• Protéger la biodiversité de tous les écosystèmes aquatiques et humides naturels ou artificiels, faune et flore aujourd'hui menacées.

☒• Œuvrer à la pérennité du vivant dans la conciliation des enjeux de l'environnement, de la société et de l'économie.

Ces signataires sont Philippe BENOIST OCE (Observatoire de la continuité écologique), Paul BLANC-COQUAND Fédération EAF (Electricité autonome française), Patrice CADET Association de Sauvegarde des Moulins de la Loire (chercheur), Charles-François CHAMPETIER de l'HYDRAUXOIS, Albert HIGOUNENC Association de Sauvegarde des Moulins du Jura et de Franche Comté, Christian JACQUEMIN de l'ARPOHC Association des Riverains et Propriétaires d'Ouvrages Hydrauliques du Châtillonnais Francis LEFEVRE-VARY Association des moulins du Morvan et de la Nièvre, Pierre MEYNENG Association Valorisation du Patrimoine Hydroélectrique de Normandie, Paul Henry de VITTON de PEYRUIS AAS des moulins de la Mayenne.

Nous connaissons des amouleurs pour le travail du bois, des fabricants de turbine assurant la mise en place et la mise aux normes EDF.

Ce qui fait défaut c'est que nous ne connaissons pas de maçons qui ont envie de travailler pour les moulins.

Les aides juridiques grâce à Michel Diébold pour le travail qu'il assume avec brio (je vous demande d'applaudir). Michel est une force pour notre association, beaucoup d'associations nous envient.

Nous avons des faiblesses « la communication avec nos élus, sénateurs et députés ».

Avec l'Administration nous traitons au cas par cas et nous sommes respectés que sur le département. Il est dommage que les Côtes d'Armor et le Morbihan n'aient pas notre force.

Avec le Conseil Départemental c'est laborieux, la vente de moulins lui appartenant, le cas du Moulin de l'abbaye du Relec à Plonéour Menez en attente d'une turbine à un prix démentiel. Il faut impérativement rentrer en contact avec Mme Claire Prijac (directrice du site). Pourquoi ne sommes-nous pas contactés ?

Bien sûr pour toutes ces actions je peux compter sur un Conseil d'Administration dynamique suivant les disponibilités des uns et des autres.

Nous avons toujours répondu présent. Un secrétaire dynamique qui a organisé notre AG en compagnie de notre trésorier qui gère sans faiblir nos finances. Applaudissements

Nos actions à venir connues :

Le Carrefour des Gestions Locales de l'Eau à Rennes les 29 et 30 janvier CGLE 500 exposants sur 4 halls durant 2 jours avec 13000 visiteurs attendus, la 21e édition du CGLE proposera près de 90 conférences, ateliers ...

La CAMAB cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité le mardi 4 février à Plozévet.

En avril une exposition intitulée « le Moulin dans tous ses états » à Pleyber-Christ avec les collections de Jean Peillet et de votre président.

Le Congrès de la FFAM les 15, 16 et 17 mai en Anjou.

La Fête du pain en préparation Espace Raphalen à Plonéour Lanvern pour les 11, 12, 13 et 14 juin.

Les JPPM le 27 et 28 Juin.

Pour l'été l'exposition « le Moulin dans tous ses états » sera confiée à Christian Lioto pour les 10 ans des Moulins à vent de Trouguer à Cleden Cap Sizun. Christian et le maire de l'île de Sein envisagent la reconstruction de son moulin à vent.

Le CA a décidé de nommer Membre d'honneur **Roger Le Bohec** pour le travail qu'il a accompli au sein de l'association. Roger ne peut plus être présent parmi nous perdant le sens de la vue.  
Acceptez-vous cette décision ? **Acceptée à l'unanimité.**

Le rapport moral de l'association se termine. Avez-vous des questions ? **Vote Rapport Moral :** Pour : Unanimité

---

**Secrétaire Jacques BECAM : Membres du CA, renouvellement du tiers sortant.**

Benoît HUOT, Yvonne TROMELIN, Hervé RICOU, Charles GUEGUEN.

**Candidats au CA :**

Benoît HUOT, Yvonne TROMELIN, Hervé RICOU, Charles GUEGUEN.

Michel DIEBOLD, Alain LE QUERE, Philippe BALLAC.

Avant le vote, le secrétaire demande à Michel DIEBOLD, Alain LE QUERE et Philippe BALLAC de se présenter et d'exposer leur motivation. **Résultat du vote : Tous les candidats sont élus à l'unanimité.**

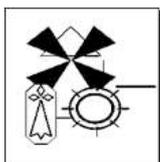
---

**Benoît HUOT, Claude ROUSSILLON, Hervé RICOU, Jacques BECAM: Questions et remarques diverses.**

- Madame Catherine SEVERE, propriétaire du Moulin Jouannet, Pleyber-Christ, a invité les personnes qui le souhaitent à visiter son moulin qui produit de l'électricité.
- Présentation des nouveaux adhérents,
- Quelques propriétaires ont présenté les travaux d'avancement ou de réparation de leur moulin.
- Pour répondre à la demande de Sylvana CLERC qui souhaite améliorer les échanges entre propriétaires et/ou amis des moulins, une liste des coordonnées des adhérents présents à l'assemblée a été remise à chacun par le Trésorier Claude ROUSSILLON.
- Comme tous les ans : Geneviève ROUSSILLON, en compagnie de Raymond LAGADIC, nous avait préparé un bon café et des viennoiseries. Merci.

---

**12h15 : Fin de l'Assemblée Générale**



Association des Moulins du Finistère  
Moulin du Pont, Mairie  
29460 DAOULAS

Préfecture du Finistère  
Monsieur le Préfet Pascal Lelarge  
42 Boulevard Dupleix  
CS 16033  
29320 QUIMPER CEDEX

**Lettre recommandée avec avis de réception.**

Objet:

Participation de notre Association à la politique apaisée de restauration de la continuité écologique conformément à la **Note technique du 30 avril 2019** relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique.

Monsieur le Préfet,

La « *note technique du 30 avril 2019* » relative à la mise en œuvre d'un plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique prévoit que nos associations de propriétaires de moulins soient associées à l'élaboration d'une liste d'ouvrages prioritaires et aux solutions de mise en conformité de ces ouvrages.

A ce jour notre association n'a été invitée à aucune réunion à ce sujet. Je vous demande de bien vouloir nous associer à ces travaux conformément à cette note.

Au cas où cette liste d'ouvrages prioritaires aurait déjà été réalisée sans notre participation, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous l'adresser afin que nous en prenions connaissance et vous fassions connaître nos observations.

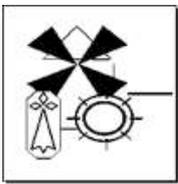
Nous vous confirmons par ailleurs notre souhait d'être associés aux solutions de mise en conformité de ces ouvrages conformément à cette note.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Benoît HUOT  
Président de l'A. des Moulins du Finistère



Copie: Ministère de l'écologie et du développement durable.



Lettre recommandée avec avis de réception.

**Objet:** Commissions Locales de l'Eau du Finistère  
**Pièce jointe:** Liste des membres de l'AMF, candidats à nomination à une CLE

Monsieur le Préfet,

Suite aux élections municipales, la composition des CLE va être modifiée. Dans ce contexte, vous devez vous assurer que les membres du collège des usagers détiennent toujours les fonctions et ainsi retenir d'autres usagers essentiels dans la vie des rivières.

Notre catégorie d'usagers – propriétaires de moulins et riverains – est impliquée dans la gestion de l'eau, compte tenu des problèmes posés et du contexte local.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux dresse un constat de l'état de la ressource en eau et du milieu aquatique. Il recense les différents usages qui sont faits des ressources en eau existantes. Egalement Le schéma doit prendre en compte l'évaluation, par zone géographique, du potentiel hydroélectrique établi en application de l'article 6 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000.

Par ailleurs, le SAGE établit un inventaire des ouvrages hydrauliques susceptibles de perturber de façon notable les milieux aquatiques et prévoit des actions, en tenant compte des usages économiques de ces ouvrages. Le SAGE indique également, parmi les ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau, ceux qui sont soumis, sauf raisons d'intérêt général, à une obligation d'ouverture régulière de leurs vannages afin d'améliorer le transport naturel des sédiments et d'assurer la continuité écologique.

Mon association est adhérente à la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins (FFAM). Celle-ci participe activement à différents travaux au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Celui-ci a élaboré le 30/04/2019 une note technique relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Ainsi j'ai l'honneur de solliciter la représentation de mon association à toutes les CLE et organismes liés à la gestion des cours d'eau du Finistère. Nous sommes en mesure d'apporter une connaissance de terrain précieuse sur et autour des rivières, qualité de l'eau, biodiversité, fonctionnement hydraulique, etc....

La liste des membres de mon association, candidats à une nomination dans les différentes CLE est jointe en annexe.

Je suis à votre disposition pour vous exposer notre requête.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Benoît HUOT  
Président de l'A. Des Moulins du Finistère

#### **LISTE DES MEMBRES DE L'AMF CANDIDATS A LA NOMINATION AUX CLE DU FINISTERE**

CLE DE L'AULNE : M. Hervé RICOU - Moulin d'Argent - 29600 LOCMARIA-BERRIEN - 06 71 60 89 43  
CLE BAIE DE DOUARNENEZ : M. Raymond LAGADIC - Moulin de La Lorette - 29180 PLOGONNEC - 06 70 53 22 91  
CLE DU BAS LEON : M. Michel DIEBOLD - Pont Ours - 29830 PLOUGUIN - 06 60 04 99 40  
CLE ISOLE – ELLE – LAITA : M. Benoît HUOT - Moulin Rabat -29640 PLOUGONVEN - 06 26 16 02 85  
CLE DE L'ELORN : M. Claude ROUSSILLON - Moulin de Lansolot - 29440 SAINT-DERRIEN - 02 98 68 54 43  
CLE LEON TREGOR : M. Jacques BECAM - Pen ar Roz - 29252 PLOUEZOC'H - 06 71 03 07 74  
CLE ODET : M. Charles GUEGUEN - 60 rue du Château - 29000 QUIMPER - 06 07 96 49 58  
CLE OUEST CORNOUAILLE : M. Alain LE QUERE - Moulin Coing - 29710 PLOZEVET - 06 74 09 42 79  
CLE SUD CORNOUAILLE : M. Bruno LEGALL - Lieu dit Kerampennec - 29900 CONCARNEAU - 07 68 68 42 26



Madame Claude-Hélène Morel, première Adjointe au Maire d'Huelgoat souhaite la bienvenue à l'Assemblée.



Claude Roussillon, Trésorier, présente le bilan financier.



Contents de se retrouver...



Un bon repas nous a été servi à l'Auberge de Menez Bras, Huelgoat.



La visite de la Maison de la Mine à Locmaria Berrien a été très appréciée.



Huelgoat, visite du Moulin du Chaos de Jean Luc Dumont.



Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF.

### PERMANENCE DE L'ASSOCIATION

Tous les premiers vendredi du mois de 14h00 à 16h00 au  
Moulin du Pont à DAOULAS.

Il est recommandé d'appeler auparavant  
- le 06 26 16 02 85 (Benoît Huot).

Venez consulter:

- . Les fiches techniques
- . Les archives
- . Les journaux des associations
- . La bibliothèque  
et commander vos futures lectures...



**Fédération Française  
des Associations  
de sauvegarde des Moulins**

[www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)

### SITES INTERNET

qui vous permet de prendre connaissance de tous les textes  
et documents officiels (carte grise des moulins...) et par  
l'intermédiaire d'un flash mensuel, des dernières nouvelles  
de nos moulins.

**ASSOCIATION AMF** <http://moulinsdufinistere.free.fr>  
que nous vous conseillons de consulter fréquemment.

Vous découvrirez le résumé de nos activités avec de  
nombreuses photos.

### A Vendre DVD ( 5 € )

« Il est revenu le temps des Moulins »

Vidéo-film produit par l'association Triskell Pleyber  
Patrimoine. Découvrir les énergies renouvelables à Pleyber-  
Christ. Réalisation: Alain Martin, Lucien Rohou et Joseph  
Monfort, avec l'aimable concours de Benoît Huot.

### TRANSACTIONS FINANCIERES

Toutes les transactions financières :

- Adhésions,
- Abonnement à la revue Moulins de France,
- Participation aux activités.

Doivent être adressées au Trésorier :

Claude ROUSSILLON  
Moulin de Lansolot 29440 Saint DERRIEN

### AMF - Association n° W291001828

Membre de la Fédération Française des Associations de  
sauvegarde des Moulins ( FFAM ).

Siège social:

Mairie, Moulin du Pont - 29460 DAOULAS  
Tél.: 06 26 16 02 85

Contact : [amisdesmoulinsdufinistere@yahoo.fr](mailto:amisdesmoulinsdufinistere@yahoo.fr)

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Benoît HUOT, 06 26 16 02 85  
Vice-Président : Alain LE QUERE, 02 98 54 46 03

Secrétaire : Jacques BECAM, 06 71 03 07 74  
Secrétaire adj. : Jean-Louis LE FLOCH, 02 98 04 09 18

Trésorier : Claude ROUSSILLON, 02 98 68 54 43  
Trésorier adj. : Raymond LAGADIC, 02 30 99 50 22

Membres:

Yvonne TROMELIN, 07 86 94 93 36  
Charles GUEGUEN, 02 98 95 34 89  
Raymond LAGADIC, 02 30 99 50 22  
Hervé RICOU, 06 71 60 89 43  
Michel DIEBOLD, 02 98 89 84 86

Conseiller juridique: M. DIEBOLD

Conseiller hydrologie : A. LE QUERE

Conseillers Nature-Environnement :  
Ch. GUEGUEN, Ph. BALAC

Délégués SAGE:

L'Aulne: Hervé RICOU  
Baie de Douarnenez: Raymond LAGADIC  
Bas Léon: Michel DIEBOLD  
Isole-Ellé-Laïta: Benoît HUOT  
Elorn: Claude ROUSSILLON  
Léon Trégor: Jacques BECAM  
Odet: Charles GUEGUEN  
Ouest Cornouaille: Alain LE QUERE  
Sud Cornouaille: Bruno LE GALL, 06 80 13 00 07

Contrôleur des comptes:  
Jean Claude HOMBROUCK



### L'Echo des Moulins est votre journal

Vous pouvez proposer d'y faire paraître vos  
réflexions, documents, photos, petites annonces, en  
rapport avec la vie des moulins.

Concepteur de la revue : AMF 29

Correspondant : Jacques BECAM, 06 71 03 07 74

## Activités depuis début 2020

Date	Actions
25/01/2020	Assemblée Générale AMF à Huelgoat.
08/02/2020	Conseil d'Administration AMF à Daoulas.
10/02/2020	Intervention au Moulin Rivoalen, Le Drennec.
28/02/2020	Assemblée Générale AARDEUR.
06/03/2020	Permanence à Daoulas.
06/03/2020	Remise trophée Membre d'Honneur à Roger Le Bohec au Moulin de Kerlostrec à Landrévarzec.
10/03/2020	RV, Madame Poupon des lègue documents de son père Henri JOSEPH, sur le Moulin de Penfeld.
14/03/2020	Conseil d'Administration FFAM en audio-conférence.
27/06/2020	Conseil d'Administration AMF à Daoulas.

### Activités à venir

Les activités à venir seront programmées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

### **Risques couverts par l'assurance de l'Association des Moulins du Finistère**

L'Association des Moulins du Finistère n'a pas souscrit en propre une assurance pour couvrir les risques liés à son fonctionnement et aux activités qu'elle organise. Ils sont couverts par l'assurance souscrite par la FFAM au profit de toutes les associations affiliées à la FFAM.

Toutes les activités organisées par l'association et tous ses biens sont couverts contre les conséquences pécuniaires pouvant lui incomber en cas de faute **Délictuelle, quasi Délictuelle** à l'égard **des tiers**.

Toutes les personnes, ne bénéficiant pas du statut de salarié du fait de leur participation aux activités organisées par l'AMF, sont à considérer comme **des tiers**.

Sous certaines conditions, l'assurance conserve le droit de se retourner contre le tiers responsable de la faute ayant occasionné le dommage.

Ne sont pas couvertes par l'assurance les activités effectuées par des membres de l'association au profit d'un autre membre de l'association. **La responsabilité civile, en cas d'accident à l'occasion de ces activités, est donc celle de l'adhérent.**

Il appartient à chaque adhérent de vérifier qu'il est couvert par son assurance responsabilité civile personnelle.

Concrètement et à titre d'exemples :

- En cas d'accident, l'assurance de la FFAM pourrait se retourner contre le propriétaire du moulin qui aurait mis en route les installations du moulin sans prendre les précautions nécessaires pour empêcher le public d'approcher les installations dangereuses;
- En cas de travaux privé, le propriétaire serait responsable s'il a fait effectuer des travaux dangereux par des non professionnels, même si ces derniers sont volontaires et bénévoles.

Pour en savoir plus: <https://www.moulinsdefrance.org>

**Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Madame Fay KELLY** propriétaire du Moulin de Kéréon, un hommage lui a été rendu au funérarium de Saint-Thégonnec. Fay a été membre du Conseil d'Administration de l'AMF.

Fay et son compagnon Terry STELL étaient très appréciés, ils apportaient une touche Anglaise à notre Association.

Terry est rentré en Angleterre avec son fils Buggy.